

Question orale sur l'eau

Lors du dernier conseil municipal, le point consacré à la distribution de l'eau n'a pas donné lieu à un vote, comme ce fut le cas dans d'autres villes comme Saint-Denis ou bien encore Bagnolet.

Pour notre part, en cohérence avec les positions que nous avons toujours défendues dans cette assemblée, nous aurions choisi de réaffirmer notre attachement à la seule solution – j'oserai dire – limpide: le retour à la gestion publique de l'eau en Ile-de-France, par la reprise en régie directe. C'était d'ailleurs les termes du voeu que nous avons adopté ensemble dans cette assemblée qui réclamait :

« La reprise en régie directe par le syndicat de la distribution de l'eau. (...) Toutes les conditions sont aujourd'hui atteintes pour pouvoir mettre en accord nos orientations politiques avec nos actes, il serait dommage de ne pas profiter d'une telle occasion, dont les usagers et les collectivités d'Ile-de-France concernés seront les premiers bénéficiaires. »

C'est aussi ce qu'ont exprimé – et eux seuls – lors du Bureau du SEDIF du 10 octobre les deux vice-présidents socialistes, Pascal Popelin et Jacques Mahéas.

Nous avons déjà été surpris par les réponses que vous aviez apportées à *Regards* (numéro 272) et qui insistaient sur les difficultés supposées de la régie publique directe (elle vous « *interroge sur la capacité du syndicat à tout gérer* ») et de la régie publique ayant recours à des prestations de services privés pour tout ou partie de l'activité production et distribution (« *elle pose le problème du devenir du personnel* »).

En revanche, à propos de la régie intéressée (c'est à dire en fait l'actuelle délégation de services au privé), vous indiquiez que cette solution « *se rapproche des structures actuelles sans pour autant être synonyme de statu quo* ». C'est d'ailleurs clairement en faveur de cette solution que s'est exprimé votre collègue maire de Choisy-le Roi Daniel Davisse qui représente avec vous la sensibilité communiste au bureau du SEDIF le 10 octobre dernier.

Ces explications nous semblaient - pour le moins - bien en-deça des ambitions contenues dans le texte que nous avons voté ensemble dans ce conseil municipal.

Chacun a bien évidemment le droit d'évoluer mais permettez nous de vouloir comprendre ce qui motive ces évolutions.

Dès lors, et alors que vous représentez La Courneuve au titre de Plaine commune au sein du SEDIF, nous aimerions connaître précisément le vote que vous allez exprimer lors du Comité du SEDIF le 11 décembre prochain.

Question orale sur la Vidéosurveillance

La ville de La Courneuve a mis en service des caméras de vidéosurveillance de l'espace public à la fin février 2008, peu avant les élections municipales.

Dans une intervention au Conseil municipal à l'automne 2007 où ce projet avait été annoncé – d'ailleurs sans grande concertation préalable -, les élus socialistes avaient indiqué qu'ils n'étaient pas hostiles quant au principe de la vidéosurveillance, tout en soulignant que cet outil ne devait être qu'un complément dans une action cohérente de tranquillité et sécurité publiques menée par la commune, menée en concertation avec tous les acteurs, en premier lieu la Police nationale.

De notre point de vue, la vidéosurveillance devait être couplée à la mise en place de gardes urbains ayant le statut de policiers municipaux afin d'agir concrètement sur l'espace public de la commune.

La création d'un comité d'éthique sur l'utilisation de ces caméras avait alors été annoncée. Plusieurs mois après la mise en place des caméras, le comité d'éthique n'a toujours pas été créé. Au-delà du cadre légal, les modalités précises du fonctionnement du dispositif de vidéosurveillance devraient être connues de tous et décidées par le Conseil municipal.

Aussi, nous proposons la création d'un groupe de travail pluraliste qui permette de dégager les principes de fonctionnement de ce comité d'éthique ainsi que de sa composition, celui-ci devant comporter des élus aux appartenances diverses, des personnalités qualifiées et des représentants d'associations.

Enfin, il convient de s'interroger, après plusieurs mois d'utilisation, sur l'efficacité et le coût réel du dispositif de vidéosurveillance : coûts d'installation et de fonctionnement, nombre et qualité des personnes ayant eu accès effectivement aux images, nombre de séquences d'images visionnées par la Police nationale, nombre d'interventions effectivement réalisées à partir des images filmées (assistance à victimes, interpellations rapides, identifications a posteriori ayant donné lieu à interpellation), difficultés liées à l'utilisation des images, élargissement à d'autres quartiers,...

Ainsi, les élus socialistes et vert souhaitent qu'un bilan régulier de ce dispositif soit réalisé et rendu public et que des réponses soient apportées pendant cette séance du Conseil municipal aux questions concrètes relatives au comité d'éthique et à une évaluation des 9 premiers mois de fonctionnement du dispositif.